



Avis du Comité des parties prenantes (CPP)

Valobat

Filière REP

Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment

du 24 avril 2024

Lors de sa séance du 24 avril 2024, le Comité des Parties Prenantes de Valobat (le Comité), éco-organisme agréé pour la filière à responsabilité élargie du producteur (REP) des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB) pour les catégories 1 et 2, a été saisi pour un avis ci-après :

- (i) Un avis favorable (6 avis favorables, 3 avis défavorables et 3 abstentions) a été émis par le Comité à la majorité des votes exprimés par les membres présents ou représentés et ayant droit de vote concernant **le Barème 2024 – Catégorie 1 (inertes)**, conformément l'article D541 - 92 du Code de l'environnement.